



## PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion  
du 4 novembre 2016

Délibération PNMBA\_2016\_32

### Approbation du compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 4 juillet 2016

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-121 du 10 octobre 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBA\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

#### **Article 1 :**

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 4 juillet 2016 ci-annexé.

#### **Article 2 :**

Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le Président du Conseil de gestion**

**François DELUGA**

Visa des Commissaires du gouvernement

**Représentant le Préfet de la Gironde**  
Sous-préfète  
de l'arrondissement d'Arcachon

**Représentant le Préfet maritime d'Atlantique**  
Directeur adjoint délégué à la mer et au littoral  
DDTM de la Gironde

**Dominique CHRISTIAN**

**Ronan LE SAOUT**



**Bassin d'Arcachon**

# Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 4 juillet 2016

Maison des associations à Gujan-Mestras

## **Étaient présents :**

### Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

### Vice-présidents :

- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA).

### Commissaires du gouvernement :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet de Gironde,
- Daniel LE DIRÉACH, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

### Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEMONNIER, commandant la zone maritime Atlantique,
- Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- *Vanessa RISPAL, chargée de mission des sujets Natura 2000 en mer et des milieux marins (DREAL Nouvelle-Aquitaine),*
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Guillemette ROLLAND, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Jean TOUZEAU, conseil départemental de la Gironde,
- *Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret,*
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- *Éric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains,*
- *Claude GARCIA, commune d'Audenge,*
- *Alain BALLEREAU, commune de Biganos,*
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- *Élisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras,*

- Yves FOULON, commune d'Arcachon,
- Xavier PARIS, *syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)*,
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Éric FOUQUET, réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Céline LAFFITTE, *comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)*,
- Jean-Michel LABROUSSE, *comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*,
- Olivier ARGELAS, *comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)*,
- Angelika HERMANN, *comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*,
- Benoît BIDONDO, *comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*,
- Fabrice VIGIER, *comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*,
- Frédéric MORA, *union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)*,
- Sandra CLAEYS, *union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)*,
- Thibaud LOUART, *union des bateliers arcachonnais (UBA)*,
- Catherine COUTEAUX, *conseil départemental de la Gironde, direction du développement durable*,
- Gilles JOACHIM, *chambre de l'agriculture de Gironde*.

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, *Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)*,
- Christian MINVILLE, *Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)*,
- Claude TERMINARIAS, *Fédération Française de Voile d'Aquitaine*,
- Claude MULCEY, *Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33)*,
- Christine BERTRAND, *comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33)*,
- Jean-Louis BECK, *comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33)*.

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Marie FROIDEFOND, *SEPANSO*,
- Jacques STORELLI, *Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)*,
- Marie-Hélène RICQUIER, *Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)*,
- Françoise BRANGER, *Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE)*,
- Michel DAVERAT, *Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE)*,
- Chantal SIGRIST, *Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)*,
- Jean MAZODIER, *Cap Termer*,

- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),
- Madeleine DESSALES, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ,
- Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

**Étaient excusés :**

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Benoit BITEAU, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Jean-Jacques CORSAN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Dominique FEDIEU, conseil départemental de la Gironde,
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- Jacques CHAUVET, conseil départemental de la Gironde,
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Dominique PALLET, commune d'Arès,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Daniel SUIRE, commune de Lanton,
- Adeline PLEGUE, commune d'Audenge,
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch,
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,
- Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Carole VEILLARD, conseil départemental de la Gironde.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Philippe XERIDAT, réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- David LAMOUREOUS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),

- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,
- Vincent BODIN, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,
- Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Mireille MAZURIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon,
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),
- Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),
- Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde.

#### Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Bruno MEYRAT, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Daniel BOUQUEY, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Fabien FOUCAUD, APC kite,
- Jean BARBARY, AST canoë-kayak,
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine.

#### Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Franck JOUANDOUDET, Cap Termer.

#### Personnalités qualifiées :

- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux,
- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.

#### **Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :**

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Benjamin BERIOU, ambassadeur LIFE pêche à pied de loisir,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »,
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »,
- Delphine MARTINS DE MOURGUES, chargée de mission LIFE pêche à pied,
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative,
- Florian COLLADO, stagiaire « pêche à pied ».

## Sommaire

<b>1. Approbation de l'ordre du jour .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 01/04/16.....</b>	<b>6</b>
<b>3. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau.....</b>	<b>6</b>
<b>4. Proposition de classement des types de saisines du PNMBA pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Point d'étape et validation de la proposition de structuration du Plan de gestion .....</b>	<b>9</b>
5.1. Plan de gestion du Parc naturel marin et Natura 2000 .....	9
5.2. Point de situation au sein de la démarche de concertation .....	10
5.3. Première ébauche de structuration du Plan de gestion .....	11
5.4. Éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités .....	12
5.5. Echanges et propositions .....	17
5.6. Perspectives et calendrier.....	19
<b>6. Questions diverses .....</b>	<b>19</b>

Le Président, François DELUGA ouvre la séance en remerciant la très forte présence des membres du Conseil de gestion.

Le Président informe également les membres de la présence de Daniel LE DIRÉACH, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique ainsi que celle de la sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, Dominique CHRISTIAN, en tant que Commissaires du gouvernement.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis à chaque membre avec l'invitation. L'ordre du jour suivant est adopté après approbation à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 01/04/16
3. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau
4. Proposition de classement des types de saisines du PNMBA pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche
5. Point d'étape et validation de la proposition de structuration du Plan de gestion
6. Questions diverses

---

**Délibération**    L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.

PNMBA\_2016\_24

---

## 2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 01/04/16

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 1<sup>er</sup> avril 2016 est adopté à l'unanimité.

---

**Délibération**    Le compte-rendu du Conseil de gestion du 1<sup>er</sup> avril 2016, après modification d'une erreur de frappe, est adopté.

PNMBA\_2016\_25

---

## 3. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau

Les points forts de la séance du Bureau du 16 juin 2016 sont présentés, le compte-rendu sera diffusé après approbation.

### Points forts :

- Point d'information sur la réglementation du survol aérien au-dessus du Bassin d'Arcachon ;
- Proposition de classement des types de saisines du PNMBA pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche maritime.

**Avis :**

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Demande de concessions de plages sur la commune de Lège-Cap-Ferret (consultation administrative)	Avis favorable avec recommandations

#### **4. Proposition de classement des types de saisines du PNMBA pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche**

Ce point concerne la proposition de classement par type de saisines du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon par la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique (DIRM SA) pour les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche maritime en Aquitaine. Une note technique a été transmise aux membres du Conseil de gestion en document de travail à l'amont de la réunion, complétée d'un tableau récapitulatif distribué en séance.

L'objectif de ce classement est d'apporter une grille d'analyse partagée pour la durée d'élaboration du Plan de gestion (jusqu'en juin 2017). Cette grille est issue d'une réflexion conjointe de la DIRM SA et du PNMBA avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine) et le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Gironde (CDPMEM 33) sur les types de saisines dont le Parc naturel marin devra faire l'objet en fonction des projets d'arrêtés préfectoraux.

Éric LEVERT fait part de la nécessité ressentie d'engager cette démarche pour assurer un maximum de visibilité, notamment pour les pêcheurs professionnels, sur le type de saisines dont doit faire l'objet le PNMBA sur ces sujets. Cette initiative permettra notamment d'accorder les calendriers de chacun pour anticiper et intégrer au mieux cette étape dans le processus de proposition réglementaire. Il indique également qu'une démarche identique a été initiée avec le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

François DELUGA rappelle que ce type de présentation en Conseil de gestion a également pour vocation d'apporter aux membres des éléments d'explication sur les réglementations régissant les activités qui sont présentes sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert (ici, la pêche professionnelle), et d'aider au développement d'une culture générale commune sur l'ensemble des sujets susceptibles d'être abordés dans cette instance.

La proposition de classement du type de saisines est ensuite présentée.

Après le rappel du contexte et des caractéristiques des arrêtés préfectoraux concernés par le classement, les propositions issues de la réunion de travail du 21 juin 2016 de la DIRM SA, du CRPMEM Aquitaine, du CDPMEM 33 et du PNMBA sont exposées. Il est indiqué que ces propositions, listées dans la note technique, reprennent également l'ensemble des recommandations émises par le Bureau du PNMBA du 16 juin 2016.

Les propositions portent sur la durée de validité du classement, sur la nature de la saisine pour avis simple ou conforme, ou l'information de l'équipe technique du PNMBA, et sur le cas particulier des autorisations de pêche scientifique.

Le tableau ci-après, reprenant les projets d'arrêtés concernés et les types de saisine du PNMBA dans chaque cas de figure, clôture la présentation (tableau 1).

Projet d'arrêtés pris sur proposition de la DIRM SA	Type de saisine du PNMBA par la DIRM SA
Licence encadrant la pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon	<b>Avis simple ou conforme</b>
Licence de pêche à la drague des moules et pétoncles dans le Bassin d'Arcachon	<b>Avis simple ou conforme</b>
Réglementation des engins fixes de pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon	<b>Avis simple ou conforme</b>
Licence de pêche à pied professionnelle sur le Bassin d'Arcachon « Coques et palourdes » et « Appâts »	<b>Avis simple ou conforme</b>
Zones de réserves de pêche de la palourde dans le Bassin d'Arcachon	<b>Avis simple ou conforme</b>
Usage des filets remorqués à moins de trois milles de la laisse de basse mer au large d'Arcachon	<b>Avis simple ou conforme</b>
Autorisations de pêche scientifique	<b>Information ou avis simple ou conforme</b>
Usage de la senne danoise et de la senne écossaise dans les eaux du ressort du CRPMEM d'Aquitaine	<b>Information</b>
Licence encadrant la longueur et la puissance des navires pratiquant la pêche aux arts trainants dans les eaux du ressort du CRPMEM Aquitaine (25 m hors-tout et 400 kW)	<b>Information</b>
Licence de pêche à la bolinche	<b>Information</b>
Licence de pêche des céphalopodes aux arts trainants.	<b>Information</b>
Limites de captures (civelles, merlu...)	<b>Information</b>

*Tableau 1 : proposition de classement du type de saisines du PNMBA sur les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche maritime professionnelle en Aquitaine, pour la période correspondant à l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA (soit jusqu'en juin 2017)*

En conclusion, Éric LEVERT rappelle que les projets d'arrêtés pour lequel il est prévu une information du PNMBA sont ceux qui ne concernent pas directement le périmètre du Parc marin. Par ailleurs, certains arrêtés portant sur les limites de captures peuvent concerner des limitations individuelles, notamment pour la civelle, alors que l'enjeu principal pour le PNM sera dans le total des captures autorisées, et non dans la répartition individuelle des limitations.

---

**Décision** **Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident la proposition de classement du type de saisines du PNMBA sur les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche maritime professionnelle en Aquitaine, pour la période correspondant à l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA (soit jusqu'en juin 2017).**

---

## 5. Point d'étape et validation de la proposition de structuration du Plan de gestion

### 5.1. Plan de gestion du Parc naturel marin et Natura 2000

Le Plan de gestion est élaboré sur la base du périmètre du Parc naturel marin et des sept Orientations de gestion. Cependant, il doit également prendre en compte les deux sites Natura 2000 (figure 1) désignés au titre de la Directive « habitats, faune, flore » (site FR7200679) et la Directive « oiseaux » (site FR7212018).

En effet, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité a confirmé que le PNMBA serait l'opérateur principal pour les sites Natura 2000 majoritairement situés dans son périmètre, ce qui signifie que :

- le PNMBA élaborera le DOCOB (document d'objectifs) qui sera intégré au Plan de gestion du Parc marin (y compris pour les parties non incluses dans le périmètre du PNMBA) ;
- le Parc marin devra apporter une certaine coordination entre les différents gestionnaires d'espaces inclus dans ces périmètres Natura 2000 afin de favoriser les synergies et les mises en cohérence pour le suivi de ces sites et l'atteinte des objectifs à long terme.

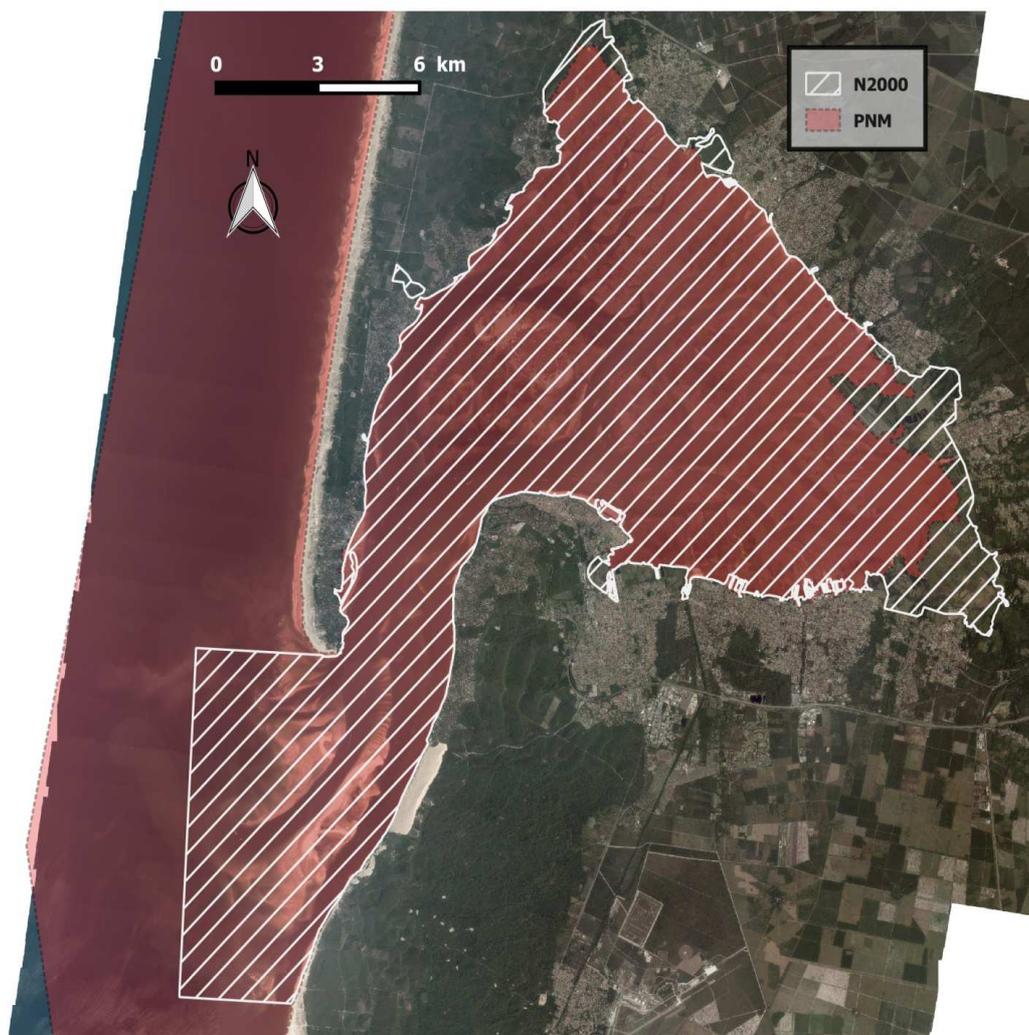


Figure 1 : périmètres PNMBA et Natura 2000

## 5.2. Point de situation au sein de la démarche de concertation

Une première vague de concertation, menée entre janvier et mars 2016, a permis d'identifier les *Grandes Lignes* du Plan de gestion. Celles-ci ont été consolidées au Comité de pilotage du 18 mars 2016, puis validées lors du Conseil de gestion du 1<sup>er</sup> avril 2016.

A partir de ces *Grandes Lignes*, la deuxième vague de concertation (*figures 2 et 3*), entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de Groupes de travail pour préciser, détailler et prioriser les enjeux au sein de ces *Grandes Lignes*. Il s'agissait également de faire ressortir ce qui pourrait donner lieu à la définition d'objectifs à long terme. Les éléments débattus et recueillis ont permis d'ébaucher les Finalités et Sous-finalités qui ont été soumises aux membres des 5 Commissions qui se sont tenues dans le courant du mois de juin (Gestion des richesses naturelles, Gestion de l'espace maritime, Connaissances, Sensibilisation et Développement durable des activités, identité maritime et culture locale) et discutées en Comité de pilotage le 16 juin 2016.

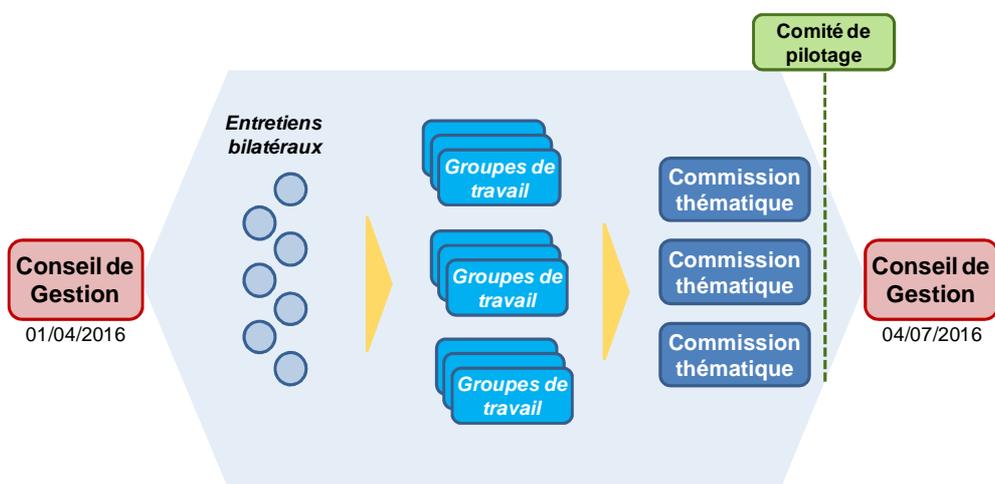


Figure 2 : illustration de la seconde vague de concertation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Depuis le 13/04 : Entretiens groupés & bilatéraux				
Mai	09/05 GT « Amphihalins »		11/05 GT « Oiseaux »	12/05 GT « Richesses non biologiques »	
		17/05 GT « Richesses, ressources, équilibres »	18/05 GT « Sensibilisation »	19/05 GT « Activités et pratiques durables »	20/05 GT « Espaces portuaires »
	23/05 GT « Contribution au dev. socio- eco »	24/05 GT « Habitats et continuités écologiques »	25/05 GT « Travaux et hydrauliques »	26/05 GT « Connaissances »	27/05 GT « Friches ostréicoles »
	Préparation des Commissions				
Juin	06/06 Commission Gestion des richesses naturelles		08/06 Commission Gestion de l'espace maritime	09/06 Commission Connaissances	10/06 Commission Sensibilisation
	13/06 Commission Développement durable des activités, identité maritime et culture locale			16/06 Comité de Pilotage	

Figure 3 : calendrier des Groupes de travail et Commissions de la seconde vague de concertation

Entre avril et juin, les acteurs du territoire ont contribué aux travaux dans le cadre de :

- 27 entretiens bilatéraux et groupés ;
- 12 Groupes de travail, réunissant 107 participants, dont 73 personnes différentes ;
- 5 Commissions réunissant 149 participants, dont 96 personnes différentes.

A l'issue de cette deuxième vague de concertation, la présentation et la mise en discussion au Conseil de gestion est une étape de validation importante permettant d'amorcer ensuite la phase d'écriture des Finalités et Sous-finalités, à partir d'une vision globale et consolidée des propositions de structuration et de contenus.

Le travail sur la « Gouvernance » sera progressivement engagé sur plusieurs échelles (figure 4) avec des approches « macro », locales et opérationnelles.

La concertation sur ces différents points pourra commencer dans les prochains mois, dès que les premiers éléments de contenus du Plan de gestion permettront de poser les contours de ce travail.

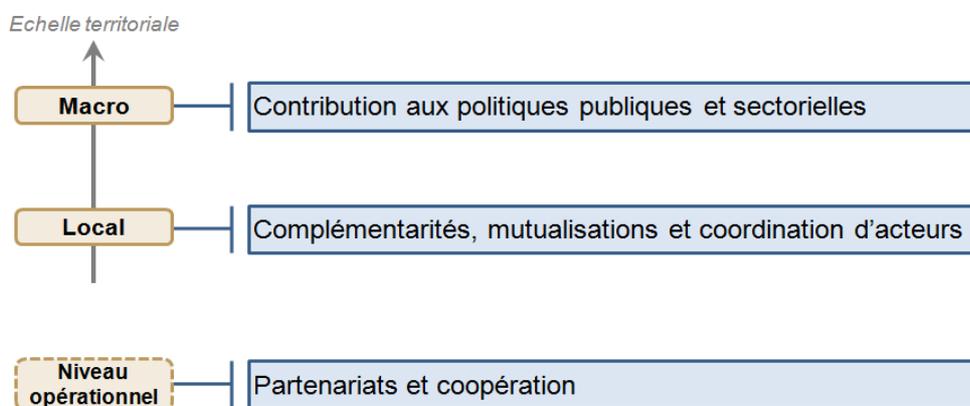


Figure 4 : « Gouvernance » - une Commission à installer

### 5.3. Première ébauche de structuration du Plan de gestion

La rédaction du Plan de gestion devra s'appuyer sur une ossature lisible et explicite pour les acteurs et les partenaires notamment institutionnels du Parc naturel marin. Cette structuration doit permettre d'identifier l'ensemble des sujets qui seront traités et résoudre les redondances ou les contradictions que pouvaient encore contenir les Grandes Lignes.

Si tous les sujets ne peuvent être traités séparément dans le Plan de gestion, il importe néanmoins que chacun des sujets particuliers trouve au sein du Plan de gestion les différents éléments permettant de le traiter en intégralité.

Une première ébauche de structuration est proposée (figure 5).

Celle-ci a été présentée et discutée une première fois lors des Commissions et du Comité de pilotage en juin. Elle pourra encore évoluer en fonction des travaux d'écriture qui seront réalisés.

## A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un bien commun exceptionnel à comprendre et à découvrir

## B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

## C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

- I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires
- II. Une capacité d'observations et d'alertes
- III. Des connaissances partagées

Figure 5 : ébauche de structuration du Plan de gestion

La cohérence est vérifiée entre cette proposition de travail et les sept Orientations de gestion figurant au décret de création du Parc pour s'assurer que l'ensemble des Orientations sont effectivement couvertes par la structuration proposée et que, inversement, l'ensemble des sujets traités dans le Plan de gestion se réfère bien à une ou plusieurs Orientations de gestion.

### 5.4. Éléments d'écriture des Finalités et Sous-finalités

Un point d'avancement de l'écriture des Finalités et Sous-finalités est présenté suite aux discussions en Commissions et en Comité de pilotage réunies en juin, accompagné de précisions permettant de contextualiser ces propositions. Les membres du Conseil de gestion sont invités à réagir sur le contenu de ces premiers éléments d'écriture, sur leur niveau d'importance et, le cas échéant, à préciser les points d'attention ou de compléments utiles.

#### A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

##### I. Des richesses naturelles préservées

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1. Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes
	2. Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
2. Un bon état de conservation des habitats	<i>Habitats sous statut</i> 3. Un bon état de conservation des habitats de substrat meuble sous statut
	4. Un bon état de conservation des habitats d'interface terre/mer sous statut
	5. Un bon état de conservation des habitats terrestres sous statut
	<i>Habitats fonctionnels</i> 6. Un bon état de conservation des habitats fonctionnels
3. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux	7. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs du BA
	8. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux hivernants du BA
	9. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux migrateurs du BA
4. Un bon état de conservation de la faune marine	10. Un bon état de conservation de la mégafaune marine du BA
	11. Une contribution à la conservation de la faune marine à enjeux pour le BA
	12. Un bon état des ressources d'espèces accomplissant tout leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement
	13. Une contribution au bon état des ressources d'espèces accomplissant une partie de leur cycle de vie dans le BA permettant le maintien des activités durables de prélèvement
5. Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres sous statut	14. Un contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut
	15. Une contribution à la conservation de la flore terrestre sous statut
6. Une capacité d'accueil globale préservée	16. Les continuités écologiques maintenues et restaurées
	17. Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées
	18. Des capacités d'accueil permettant le bon état de conservation des populations d'espèces

Le Président souligne l'importance et la bonne formulation de ce « bien commun » exceptionnel.

## II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
7. Une culture maritime en lien avec l'identité et les valeurs du territoire	19. Une culture vivante du Bassin d'Arcachon forte et partagée
	20. Une identité maritime locale renforcée et transmise, porteuse d'avenir
	21. Un « cadre d'expression » de l'identité maritime renforcé et valorisé

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
8. Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	22. Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale recensés, préservés/restaurés et valorisés
	23. Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux

Isabelle AUBY exprime le souhait que les « valeurs du Bassin d'Arcachon » soient précisées. Ce terme résulte des échanges en Groupes de travail qui mentionnaient notamment un lien fort entre la Nature, l'Homme et les pratiques maritimes, ainsi que la continuité vis-à-vis de l'identité maritime du Bassin d'Arcachon. Les éléments présentés en séance sont encore très synthétiques et devront être détaillés et explicités dans les travaux à venir, notamment dans les phases d'écriture des Finalités et la définition des Niveaux d'exigence. Le Comité de Pilotage du 16 juin 2016 a également souhaité que soit engagé un travail de caractérisation de l'identité maritime du Bassin d'Arcachon pour préciser cette notion.

Armelle BONIN-KERDON relève que la culture maritime est abordée à plusieurs reprises au travers des éléments de Finalités et de Sous-finalités autour de la question de son partage, de la sensibilisation et de la connaissance. Elle indique souhaiter qu'une définition plus précise de la culture maritime soit proposée avec une attention particulière afin d'éviter les redondances.

### III. Un espace dynamique en partage

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
9. Une adaptation à un espace en mobilité permanente	24. Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydrosédimentaires du Bassin d'Arcachon
	25. Une contribution à la gestion du trait de côte adaptée aux substrats meubles et cohérente avec les politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales
	26. Un renforcement des dynamiques maritimes en fond de Bassin
10. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples qui intègrent les activités professionnelles et de loisirs et qui contribuent à la protection des milieux et à la qualité de vie	27. Une conciliation spatiale et temporelle entre les activités, adaptée à la préservation du milieu marin et aux dynamiques maritimes
	28. Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques
	29. Des friches ostréicoles réhabilitées
11. Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	30. Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes
	31. Une accessibilité des espaces portuaires restaurée et maintenue
	32. Des espaces portuaires aux caractéristiques préservées et valorisées

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
<b>12. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés</b>	<b>33. Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités...</b>

Guillemette ROLLAND félicite le travail de synthèse accompli, et souligne que la dimension dynamique est l'une des caractéristiques les plus fortes du Bassin. A ce propos, il est remarqué que l'adaptation aux changements climatiques dépasse les questions de gestion du trait de côte, et pourrait également être abordé dans la partie relative aux richesses naturelles. La liste des richesses naturelles à préserver semble également trop « fixiste » alors que les sujets abordés sont dynamiques, tout autant que le substrat, le milieu naturel et les paysages.

Les exigences liées à Natura 2000 expliquent en partie cette approche plutôt conservatrice. Il est néanmoins noté que Natura 2000 n'a pas pour vocation de figer un état des lieux mais peut également prendre en compte les évolutions spontanées et les évolutions liées à l'Homme.

Le Président confirme la nécessité d'une approche dynamique en soulignant que le territoire étant en mouvement dans l'ensemble des domaines qui intéressent le Plan de gestion, la notion d'équilibre devra constamment être recherchée.

#### **IV. Un bien exceptionnel à comprendre et à découvrir**

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
<b>13. Un espace maritime à comprendre pour mieux le protéger</b>	<b>34. Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon, de ses richesses naturelles et des interactions entre la Nature et l'Homme</b>
	<b>35. La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité</b>
	<b>36. Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux</b>
<b>14. Vivre et pratiquer le milieu marin dans un lien respectueux avec le territoire</b>	<b>37. Le partage d'une culture maritime vivante qui sensibilise à l'identité maritime du Bassin d'Arcachon et au respect du milieu marin</b>
	<b>38. Des opportunités de pratiques respectueuses du milieu marin favorisées</b>
	<b>39. Un lieu privilégié d'accessibilité pour tous pour la découverte et la pratique du milieu marin</b>
	<b>40. Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon</b>

## B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

### I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	41. Des modes et des niveaux de pratique des activités professionnelles et récréatives adaptés à la préservation des richesses naturelles et des ressources
	42. Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer
16. Des pratiques qui favorisent la conciliation des activités	43. Des activités et des pratiques adaptées au contexte maritime local et saisonnier pour une cohabitation sereine entre les usagers
17. Une réglementation respectée et adaptée	44. Une réglementation connue et respectée par les usagers du BA
	45. Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du BA

### II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
18. Un territoire maritime qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	46. Des secteurs d'activités maritimes diversifiés qui contribuent activement à l'économie locale
	47. Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles
19. Une économie maritime locale attractive	48. Une attractivité de l'économie maritime portée par sa contribution aux enjeux écologiques et sociaux de la protection du milieu marin
	49. Une attractivité de l'économie maritime portée par des productions et des prestations locales de très haute qualité
	50. Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire

## C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

### I. Des connaissances pluridisciplinaires

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
20. Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue	51. Une production de connaissances animée et mise en réseau
	52. Un territoire de connaissances du milieu marin reconnu et valorisé

## II. Une capacité d'observations et d'alertes

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
21. Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	53. Une intégration adaptée de l'ensemble des sources complémentaires de connaissances (scientifiques, professionnelles, participatives et empiriques)
	54. Une veille active sur l'évolution des populations d'espèces du BA et son ouvert
	55. Le Parc marin, instance relais identifiée par les observateurs du milieu marin

## III. Des connaissances partagées

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités
22. Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux	56. Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire
	57. Une connaissance pluridisciplinaire au cœur des décisions

### 5.5. Echanges et propositions

Jean-Guy PERRIERE félicite l'ensemble des contributeurs de la concertation pour le travail réalisé avant de faire part de ses interrogations quant au déséquilibre entre le nombre d'éléments de Finalités/Sous-finalités relatifs au « bien commun » exceptionnel et ceux relatifs au développement durable des activités. De même, il s'étonne de l'absence de certains éléments qui lui paraissent important à l'échelle du territoire, notamment le tourisme. La prochaine phase de concertation devra être attentive à rééquilibrer les enjeux entre la préservation du patrimoine naturel et le volet socio-économique des activités.

Melina ROTH indique qu'une grande partie des enjeux économiques du tourisme se situent en dehors du périmètre du PNMBA (hôtellerie, restauration). Les enjeux liés aux activités et aux loisirs touristiques sont quant à eux pris en compte dans la partie sur le développement durable des activités, et dans le volet relatif à la sensibilisation à travers la compréhension et la découverte du « bien commun » et de la culture locale. De même, elle souligne l'attention portée dans la proposition de structuration aux espaces balnéaires ainsi qu'à l'interface Terre-Mer, directement en lien avec les activités touristiques. Elle convient cependant de la nécessaire complémentarité à trouver entre les enjeux liés au tourisme sur le Bassin et les autres enjeux du PNMBA, en recherchant notamment une dynamique positive entre les activités purement maritimes et le tourisme en général.

Le nombre de Finalités ou Sous-finalités ne préjuge pas forcément de l'intensité du travail qui sera consacré aux différents enjeux dans la mise en œuvre du plan d'action pour chaque thématique abordée. Le grand nombre d'éléments de Finalités/Sous-finalités sur les richesses naturelles s'explique notamment par les contraintes de forme de présentation liées à Natura 2000 et à la rédaction des documents d'objectifs. L'exercice nécessite en effet d'identifier de façon explicite les enjeux pour les espèces et les habitats concernés, et ce dès la structuration du Plan de gestion. Le volet économique s'est quant à lui voulu plus englobant pour ne pas avoir à traiter séparément les

enjeux spécifiques à chaque activité, et qui seront traités dans les volets relatifs aux bonnes pratiques et à une économie de la mer durable.

Il apparaissait trop ambitieux de définir précisément les objectifs à long terme pour chaque activité dans les contraintes de temps imposés pour l'exercice du Plan de gestion (1 an). Le principe retenu consistera donc à travailler ces objectifs dans les premières années de mise en œuvre du Plan de gestion avec chaque famille d'acteurs. De plus, les activités pouvant évoluer à 15 ans, il est nécessaire de se garder une certaine capacité à pouvoir accompagner aussi cette évolution.

Il est souligné dans la discussion que les aspects liés aux activités touristiques et aux bonnes pratiques répondent aux orientations de gestion qui constituent les fondations du Parc marin. Les aspects économiques et touristiques s'avèrent donc incontournables et ne pourront être ignorés lors de la rédaction du Plan de gestion. Une grande partie du travail de concertation du premier semestre a porté sur les enjeux et les données liées aux richesses naturelles (biodiversité, qualité de l'eau, ressources...). Le travail à venir permettra de mettre ces aspects en équilibre avec les enjeux et les données socio-économiques des activités.

Enfin, le tourisme a également été considéré dans les Groupes de travail comme un vecteur de partage de la culture maritime et de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques.

Concernant le nombre de propositions par thématique au regard de l'ampleur du travail qui sera réalisé, l'Agence de l'eau souligne à titre d'illustration que la partie « Richesses naturelles à préserver » ne compte qu'un seul point sur la « qualité de l'eau » alors que c'est un point essentiel du Plan de gestion qui nécessitera de toute évidence la mise en œuvre d'efforts importants. Cette thématique qui conditionne fortement les autres, est un point central alors que les nombreux points sur les habitats et les espèces sont plus détaillés à ce stade car moins transversaux.

François DELUGA confirme le travail de rééquilibrage qui sera porté par l'équipe du PNMB dans les prochaines étapes. Par ailleurs, il revient sur le caractère évolutif de ce projet à 15 ans en précisant que le document sera revisité régulièrement pour rester en cohérence avec les évolutions/dynamiques environnementales, démographiques, socio-économiques et aussi réglementaires.

Pour conclure cette présentation et la validation de ce point d'étape, le Président précise que si la méthodologie d'élaboration du Plan de gestion peut être assez lourde et fastidieuse, elle permet néanmoins d'aller, étape par étape, vers un véritable partage des objectifs, et qu'il s'agit aussi en cela d'une méthode pour concilier les usages et protéger l'environnement.

---

<b>Décision</b>	<b>Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape de l'élaboration des Finalités et Sous-finalités et la proposition de structuration du Plan de gestion.</b>
-----------------	--

---



## Tableau des délibérations et décisions

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.	PNMBA_2016_24
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 1 <sup>er</sup> avril 2016, après modification d'une erreur de frappe, est adopté.	PNMBA_2016_25
Décision	Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident la proposition de classement du type de saisines du PNMBA sur les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche maritime professionnelle en Aquitaine, pour la période correspondant à l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA (soit jusqu'en juin 2017).	
Décision	Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape de l'élaboration des Finalités et Sous-finalités et la proposition de structuration du Plan de gestion.	